

Novèlas d'ací !

Le bulletin d'informations de la CCBG

ACCUEIL DU PUBLIC

En raison des fêtes de fin d'année, le siège administratif de Salies-de-Béarn, les permanences de Navarrenx et de Sauveterre-de-Béarn, le pôle économique *La Station*, ainsi que l'ensemble des déchetteries et des plateformes de déchets verts du Béarn des Gaves, seront **exceptionnellement fermés à 16 heures, les vendredi 24 et 31 décembre 2021.**

CENTRES DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19 EN BÉARN DES GAVES

Si vous êtes éligible, vous pouvez prendre rendez-vous auprès de l'un des deux centres de vaccination en Béarn des Gaves :

À **Salies-de-Béarn**, au Pôle social (CCAS), chemin Bellecave.

Rendez-vous obligatoire par téléphone au 05 59 38 31 08. Attention ! Ce numéro peut être renvoyé vers les services de la mairie de Salies-de-Béarn. Veuillez renouveler votre appel si nécessaire.

Ouverture du centre :

Les mardi 14 et vendredi 17 décembre, de 9 h à 12 h 15 et de 14 h 30 à 19 h.

À partir du mardi 21 décembre : tous les mardi et jeudi, de 9 h à 12 h 15 et de 14 h 30 à 19 h, et le vendredi, de 14 h 30 à 19 h.

Nota bene : c'est le vaccin Moderna, réservé aux personnes de plus de 30 ans, qui vous sera administré dans ce centre. Ce rappel de la troisième dose est ouvert à toute personne à partir de 5 mois après la dernière injection ou 4 semaines si vous avez reçu un vaccin Janssen.

À **Sauveterre-de-Béarn**, aux établissements de Coulomme (Ehpad), rue Yann Dou Sabalot.

Rendez-vous obligatoire via le site www.doctolib.fr ou par téléphone, au 05 59 38 79 86, de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Ouverture du centre : du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 17 h, et le samedi, selon les possibilités.

Nota bene : c'est le vaccin Pfizer qui vous sera administré dans ce centre.

Attention : aucune personne ne sera vaccinée sans rendez-vous.

COLLECTE DES DÉCHETS

Les calendriers de collecte, pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, sont consultables sur notre site Internet [ici](#). Ils mentionnent si le ramassage des déchets a lieu les jours fériés et, dans la négative, s'il est avancé ou reporté.

TAXES FONCIÈRES 2022 POUR LES CONTRIBUABLES DU SECTEUR SALISIEN

Information à destination des administrés domiciliés sur les communes de l'ancien canton de Salies (Auterrive, Bérenx, Carresse-Cassaber, Castagnède, Escos, Labastide-Villefranche, Lahontan, Léren, Saint-Dos, Saint-Pé-de-Léren et Salies-de-Béarn) :

Calcul de la taxe foncière 2022

L'avis d'impôt « Taxes foncières pour 2021 » que vous avez reçu tient compte, pour le calcul de la cotisation, de la colonne « taxe ordures ménagères ». Or, celle-ci sera remplacée, au 1^{er} janvier 2022, par la RI (redevance incitative) pour l'enlèvement des ordures ménagères, qui sera directement facturée par la communauté de communes du Béarn des Gaves.

Si vous avez opté pour la mensualisation, l'échéancier des paiements pour 2022 qui figure sur l'avis d'impôt tient donc compte du chiffre de la colonne « taxe ordures ménagères » et la somme mensuelle indiquée est, par conséquent, surestimée.

Dans ce cas, il vous est possible de modifier le montant de ce prélèvement sur impots.gouv.fr : après avoir sélectionné l'impôt concerné (cocher la case correspondant aux taxes foncières), cliquer sur « Moduler vos prélèvements mensuels » (en bleu) et saisir le **nouveau montant annuel** estimé de vos taxes foncières, **en déduisant le montant annuel de la cotisation 2021 « taxe ordures ménagères » du montant de votre impôt 2021.** Il suffit ensuite de confirmer.

Vous pouvez également réaliser cette modification par téléphone ou en vous rendant directement à votre centre des finances publiques (voir rubrique « Vos contacts » sur l'avis d'impôt).

REDEVANCE INCITATIVE

Information à destination des administrés domiciliés sur les communes de l'ancien canton de Salies (Auterrive, Bérenx, Carresse-Cassaber, Castagnède, Escos, Labastide-Villefranche, Lahontan, Lèren, Saint-Dos, Saint-Pé-de-Lèren et Salies-de-Béarn) :

Mise en place de la RI (redevance incitative)

À partir du 1^{er} janvier 2022, après une période blanche d'une année, la mise en place de la RI (redevance incitative) sera effective sur le secteur salisien. La RI remplace la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) qui figurait jusqu'ici sur votre avis d'impôt « Taxes foncières ».

Début février, une facture fictive, dite « blanche », sera envoyée par la CCBG à tous les propriétaires ou bailleurs, précisant, à titre informatif, la consommation du service de chaque logement pour l'année 2021, mais cette facture ne sera pas à régler.

Aujourd'hui, chaque usager peut tester les équipements et changer ses pratiques en s'équipant d'un composteur, en triant mieux et en s'assurant que le volume du bac à couvercle noir correspond à son besoin.

UN DOUTE, UNE QUESTION ?

Pour toute question portant sur la redevance incitative et/ou sa facturation :

Sylvie Lacrouts,

par courriel : environnement@ccbearndesgaves.fr

ou par téléphone, au 05 59 66 09 42, ou au 07 84 26 60 52

Pour un changement de bacs, de propriétaire ou de locataire, un emménagement ou un déménagement :

Delphine Beaucoueste,

par courriel : technique.dotation@ccbearndesgaves.fr

ou par téléphone, au 05 59 66 09 43, ou au 07 84 26 60 41

Pour un problème de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif :

Mathieu Chedozeau,

par courriel : collecte@ccbearndesgaves.fr

ou par téléphone, au 05 59 38 30 46, ou au 07 84 26 60 44

Pour une information sur le tri :

Maider Etcheto et Elorri Larçabal (ambassadrices du tri Bil Ta Garbi),

par courriel : maider.etcheto@biltagarbi.fr ou par téléphone, au 06 87 99 73 65

par courriel : elorri.larcabal@biltagarbi.fr ou par téléphone, au 06 45 48 88 18

Pour tout renseignement concernant les déchetteries, plateformes de déchets verts et sites à gravats :

Gilles Dumur,

par courriel : technique.environnement@ccbearndesgaves.fr

ou par téléphone, au 05 59 38 30 46, ou au 07 88 60 47 43

Pour en savoir plus (grille tarifaire, badge abri-bac, calendrier des collectes...),

vous pouvez également consulter le site Internet de la CCBG : www.ccbearndesgaves.fr

Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ DE SERVICES » – Ligne « ENVIRONNEMENT » – Pastille « REDEVANCE INCITATIVE »

ACCUEILS DE LOISIRS

Nos accueils de loisirs seront **fermés du 20 décembre au 4 janvier**, pour les fêtes de fin d'année.

Mais à partir du 5 janvier 2022, de nouvelles activités seront proposées tous les mercredis aux enfants.

Nous souhaitons une « bonne retraite » à Monique Roget, qui quittera ses fonctions de directrice de l'ALSH de Navarrenx le 31 décembre, après l'aboutissement d'une belle carrière professionnelle. Elle sera remplacée par Virginie Le Minez, actuellement directrice adjointe à l'ALSH de Salies-de-Béarn.

Contacts :

ALSH de Navarrenx : Monique Roget, par téléphone, au 06 80 18 18 87, ou par courriel : alsh.navarrenx@ccbearndesgaves.fr

ALSH de Salies : Émilienne Vidal, par téléphone, au 06 78 68 02 41, ou par courriel : alsh.salies@ccbearndesgaves.fr

ASSOCIATIONS : DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION EN LIGNE

Vous avez **jusqu'au 15 janvier 2022** pour déposer votre dossier de demande de subvention annuelle auprès de la CCBG, sur une plateforme sécurisée, accessible en ligne sur notre site Internet [ici](#).

ESPACE NUMÉRIQUE OUVERT À TOUS !

Depuis le 1^{er} décembre, les trois sites de la cyber-base ont laissé la place à ceux de l'Espace numérique du Béarn des gaves. Venez donc **découvrir ce nouveau service** qui, en plus de l'accès libre et des accompagnements individuels, propose désormais des parcours d'initiation et de perfectionnement au numérique, en petits groupes, ainsi que des ateliers thématiques.

Un accompagnement en informatique adapté à vos besoins... en lien avec France services Béarn des gaves

Ouvert et accessible à tous (avec un aménagement de l'accueil désormais au rez-de-chaussée pour le site de Sauveterre), l'Espace numérique vous accueille :

- à **Navarrenx**, dans les locaux de la CCBG (entrée latérale : rue de la Fontaine) : le mercredi, de 10 h à 13 h, et le vendredi, de 14 h à 17 h.
- à **Salies-de-Béarn**, dans les locaux de la Maison des services (2, avenue Al Cartéro) : le lundi, de 10 h à 13 h, et le jeudi, de 14 h à 17 h.
- à **Sauveterre-de-Béarn**, dans les locaux de la maison Rospide (place Royale) : le mardi, de 14 h à 17 h, et le jeudi, de 10 h à 13 h.

Contact : Nathan Hostier, médiateur numérique,
par téléphone, au 07 54 38 11 51, ou par courriel : espacenumerique@ccbearndesgaves.fr

FRANCE SERVICES BIENTÔT PRÉSENT EN BÉARN DES GAVES !

Le 17 janvier prochain, France services ouvrira ses portes sur le territoire de la CCBG. Ce nouvel espace permettra de faciliter l'accès des citoyens aux services publics et leur offrira un accompagnement sur mesure au numérique.

Forte de l'ambition d'un retour du service public au sein des territoires, la communauté de communes du Béarn des gaves a en effet décidé de se doter d'un espace France services ouvert à tous, moderne et accueillant, qui permettra aux habitants d'accéder, dans un seul et même lieu, aux principaux organismes de services publics : la Caf, les Finances publiques, la Sécurité sociale (assurance retraite et assurance maladie), le ministère de l'Intérieur, Pôle Emploi, la MSA, le ministère de la Justice et La Poste.

Deux agents labellisés France services ont ainsi été formés pour accueillir et accompagner les usagers dans leurs démarches du quotidien, comme l'immatriculation de véhicules, les demandes d'allocations, les questions concernant les impôts, le dépôt d'un dossier de retraite, les déclarations à la Sécurité sociale ou à la MSA, etc.

Une organisation multisite... en lien avec l'Espace numérique du Béarn des gaves

Les permanences auront principalement lieu sur rendez-vous :

- à **Navarrenx**, dans les locaux de la CCBG (14, rue Saint-Germain) : le mardi, de 14 h 30 à 16 h 30, et le mercredi matin, de 9 h 30 à 12 h 30.
- à **Salies-de-Béarn**, dans les locaux du Pôle social (chemin Bellecave) : les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9 h à 12 h.
- à **Sauveterre-de-Béarn**, dans les locaux de la mairie (place Royale) : les mardi et jeudi, de 14 h à 17 h.

Avec l'ouverture de ce nouveau dispositif porté par la Communauté de communes, c'est un service public de proximité, plus humain et plus accessible, qui se déploie au sein du territoire, au plus près des citoyens.

Contact : Chrystelle Laplace, conseillère France services,
par téléphone, au 07 55 61 40 29, ou par courriel : franceservices@ccbearndesgaves.fr